

Crise liée à la pandémie mondiale du coronavirus Covid-19

Cas des jeunes ressortissants Français résidents aux États-Unis d'Amérique

par Stéphanie Kamaruzzaman

Jeunes dont les projets d'études ou professionnels ont été bousculés (étudiants sur plusieurs années, doctorants, stagiaires, premier emploi) ou interrompus par les circonstances actuelles du confinement ou un retour prématuré en France.

Certains sont toujours aux États-Unis et n'ont pas les moyens de rentrer "à la maison".

D'autres sont repartis dans l'urgence en France, contraints d'abandonner leurs affaires ou leur logement derrière eux mais devant continuer à payer leur loyer (ou leur préavis de rupture de bail) aux États-Unis.

Leur situation est problématique - leur couverture médicale locale est coûteuse ou réduite, mais leur situation financière ne leur permet pas de supporter le coût d'un retour en France alors que leur emploi ou stage a été interrompu.

En outre, ils ne peuvent prendre le risque de perdre leur visa de résidence aux États-Unis s'ils souhaitent finir leurs études ou y poursuivre leur carrière.

Typologie des Français mis en difficultés :

Cas 1/ Étudiants en Université

L'ambassade a conseillé à tous les étudiants de rentrer en France de façon générale, sans distinguer entre étudiants en échanges universitaires (courte durée) et étudiants français directement inscrits dans les universités américaines pour la totalité de leurs cursus (longue durée).

Les étudiants en échange universitaire sont pour la plupart rentrés en France à la demande de leur établissement d'origine assez rapidement (programmes interrompus et instruction de quitter les États-Unis).

Les étudiants français directement inscrits dans les universités américaines poursuivent leurs études (leurs cours et examens sont maintenus en ligne) et leur université ne leur a pas donné de consignes particulières suite à la fermeture des campus.

Ceux-là se sont notamment rendus compte des coûts sanitaires aux États-Unis qui ont augmenté sur l'ensemble des prestations médicales autres que celles liées au Covid-19 (des mesures fédérales ont été prises pour limiter les frais médicaux liés au coronavirus et les frais hospitaliers de traitement demeurent exorbitants même en cas de coronavirus).

Les étudiants en licence (undergraduates) qui logeaient sur les campus ont dû trouver des logements alternatifs en urgence.

Certains étudiants ont pris la décision de rentrer en France - et se trouvent dans une situation alarmante car ils n'ont pas pu mettre fin à leur contrat de location et continuent à supporter le coût d'un logement qu'ils n'occupent plus.

Aux États-Unis, le préavis de plusieurs mois nécessaire à la rupture du bail avant son terme s'applique toujours en cas de pandémie mondiale à tous résidents quelle que soit leur nationalité... à la différence qu'un impayé peut avoir un impact sur le visa de résidence d'un étudiant étranger quand il devient débiteur (le visa pourrait lui être retiré ou son entrée sur le territoire empêchée).

C'est une menace utilisée par certains bailleurs pour exiger le paiement des loyers de logement inoccupé par les étudiants internationaux rentrés dans leur pays d'origine en urgence.

Ils se retrouvent donc en France avec un loyer (ou préavis) à payer aux États-Unis (et potentiellement un loyer pour se loger en France).

Mettre fin prématurément à un bail de location coûte en moyenne aux États-Unis 2 à 4 mois de loyer (à payer à titre de préavis au moment de la rupture).

Cas 2/ Volontaires Internationaux en Entreprise (VIE)

Les personnes en VIE ont reçu pour la plupart l'instruction par leur entreprise de rentrer en France et peuvent se retrouver à supporter un double loyer pour se loger (aux États-Unis et en France) sans aide de l'état (américain ou français).

Elles peuvent aussi subir une forte baisse de revenus car une fois rentrées en France, elles ne sont plus rémunérées avec le même niveau de coefficient qu'aux États-Unis. De ce fait, elles peuvent se retrouver en grande difficulté financière sur le territoire français.

Les VIEs qui ne sont pas encore rentrés sont très inquiets de leur situation : ils ne se voient pas assumer deux loyers entre la France et les États-Unis. Ils sont ainsi obligés de rester sur le territoire Américain mais potentiellement au chômage.

Ces français en VIE ne peuvent pas actuellement rentrer en France suite aux coûts de voyage du retour car il n'y a plus que des vols Air-France au départ de New York et de Los Angeles. Les départs depuis les autres aéroports sont entre \$1500 et \$3000 via l'alliance Skyteam.

Cas 3/ Jeunes Professionnels

De nombreux jeunes actifs français présents sur le territoire américain pour effectuer leur premier emploi (à New York, Washington DC, San Francisco, Seattle) ont perdu leur emploi.

Du fait de leur visa, ils ne peuvent pas bénéficier d'aide au chômage, ni des aides exceptionnelles liées au Coronavirus mises en place par le gouvernement américain. Ces personnes ne pourront pas assumer les coûts d'une prise en charge médicale en cas d'hospitalisation.

Ils sont aussi confrontés à un endettement partiel qui est dû à leur loyer et à leur perte de revenu.

Proposition de solution pour faciliter le retour des jeunes en France :

=> Rupture de bail sans préavis

Après une discussion avec plusieurs bailleurs américains, pour les Français cherchant à rompre leur contrat de location pour rentrer en France, il est demandé au locataire de fournir un document consulaire attestant qu'il lui est recommandé de rentrer en France au vu de leur situation économique et/ou sanitaire.

Une telle attestation faciliterait la rupture du contrat de location sans préavis ni pénalité.

=> Maintien d'une ligne Air-France sur la côte Est en dehors de New-York

L'aéroport de New York est le seul aéroport desservi par Air France-KLM avec des tarifs plafonnés sur la côte Est.

New York est actuellement l'épicentre de la pandémie aux États-Unis et la ville la plus contaminée au monde.

Il s'agit ici de s'adresser aux Français de tous les États-Unis en leur permettant des retours par des aéroports relativement centraux et éloignés de l'épicentre épidémique, Atlanta ou Washington DC par exemple.

Document : Émission récente qui parle de la même situation pour les jeunes en Nouvelle Zélande : <https://www.youtube.com/watch?v=7FYI2X1nbgk>

12/04/2020